Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2

Série des 2

WITHDRAWAL

March 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Mars 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.60-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish and Wax (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.107-92

General Purpose Built Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.160-95

General Purpose, Germicidal Detergent (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.60-92

Décapant pour sols recouverts de cire et d'encaustique, de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.107-92

Détergent liquide d'usage général additionné d'agents améliorant la détergence (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.160-95

Détergent liquide germicide, à usage général (ICS 71.100.40)

CANADIAN GENERAL STANDARDS BOARD

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

REMOVER FOR WATER-EMULSION FLOOR POLISH AND WAX

DÉCAPANT POUR SOLS RECOUVERTS DE CIRE ET D'ENCAUSTIQUE, DE TYPE ÉMULSION AQUEUSE

4. DETAILED REQUIREMENTS

Replace paragraph 4.1 with the following:

4.1 **Floor Polish Removal Efficiency** -- When tested in accordance with CGSB standard 25-GP-1, Method 29.1, a solution of 20% by volume (1 volume of compound to 4 volumes of standard synthetic hard water equivalent to 300 mg/L $CaCO_3$ prepared as per CAN/CGSB-2.11, Method 31.2), shall completely remove a film of standard reference Type 1, floor polish (25-GP-1, Method 50.1, Appendix C), after a 3 min dwell time (Note 1) and 75 oscillations of a pre-conditioned hog bristle brush (Note 2), in the Gardner Straight Line Washability Machine, the Gardner Abrasion Tester Model AG-8100 or an equivalent apparatus.

Note 1: Dwell time is the period between the application of the remover solution and the time the brush is set in motion.

Note 2: Prior to commencement of scrubbing each day, immerse the hog-bristle brush to a depth of 15 mm in distilled water at 20 to 30°C for 30 min. Then shake the brush vigorously several times to remove the excess water and soak it an additional 5 min in the remover solution. Make a blank run of 500 cycles on an uncoated panel at the start of the day. A brush may be used continuously during the day but it should be washed thoroughly between runs, rinsed with distilled water, shaken and soaked in the remover solution for 5 min.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Remplacer le paragraphe 4.1 par le suivant:

Efficacité de décapage de l'encaustique -- À l'essai effectué conformément à la méthode 29.1 de la norme 25-GP-1 de l'ONGC, une solution à 20% en volume (1 volume du produit pour 4 volumes d'eau dure synthétique équivalent à 300 mg/L de $CaCO_3$ préparée conformément à la méthode 31.2 de CAN/CGSB-2.11) doit décaper complètement une pellicule de l'encaustique étalon de type 1 (25-GP-1, méthode 50.1, annexe C), après un temps de trempage de 3 min (Remarque 1) et 75 oscillations d'une brosse en soies de porc pré-conditionnée (Remarque 2), placée dans l'appareil de lavabilité à mouvement latéral Gardner, dans l'abrasimètre Gardner, modèle AG-8100, ou dans un appareil équivalent.

Remarque 1: *Le temps de trempage est la période entre l'application de la solution de décapant et la mise en marche de la brosse.*

Remarque 2: *Chaque jour, avant d'entreprendre les opérations de frottage, plonger la brosse en soie de porc dans 15 mm d'eau distillée maintenue à une température comprise entre 20 et 30°C et laisser tremper pendant 30 min. Après l'avoir secouée vigoureusement plusieurs fois de façon à éliminer l'excès d'eau, la faire tremper de nouveau pendant 5 min dans la solution de décapant. Au début de chaque jour, effectuer un essai en blanc de 500 cycles sur une plaque non revêtue. On peut utiliser une même brosse tout au long de la journée à condition de la laver bien à fond après chaque cycle, de la rincer avec de l'eau distillée, et, après l' avoir secouée, de la faire tremper dans la solution de décapant pendant 5 min.*

Withdrawn/Retired

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.60-92

Remplace CAN/CGSB-2.60-M86

Décapant pour sols recouverts de cire et d'encaustique, de type émulsion aqueuse



Withdrawn/Retirée

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Directeur
Direction du marketing et des services intégrés
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— (613) 941-8704

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1500
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.60-92

Remplace CAN/CGSB-2.60-M86

DÉCAPANT POUR SOLS RECOUVERTS DE CIRE ET D'ENCAUSTIQUE, DE TYPE ÉMULSION AQUEUSE

Withdrawn/Retiree

Préparée par
l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le
Conseil canadien des normes

Publiée, novembre 1992, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1992

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Andersson, K.R.		Les Entreprises Dustbane Ltée
Capill, W.		Diversey Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Couture, C.		R.D.I. Manufacturing Ltd.
Davies, T.		Ministère des Transports
D'Souza, G.B.		Canada Packers Inc.
Earle, M.R.		Boyle-Midway (Canada) Ltée
Enriquez, M.		Diversified Research Laboratories Ltd.
Grant, C.S.		Ministère des Approvisionnements et Services, Manitoba
Greer, J.		W.E. Greer Ltd.
Higgins, J.P.		Ministère des Travaux publics
Huculak, W.W.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Jerome, V.		Ministère de la Défense nationale
Lapp, G.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Malley, S.C.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Medelko, J.M.		Albright & Wilson Amériques Inc.
Parikh, B.		Workwear Corporation of Canada Ltd.
Pecman, S.		Ministère de la Défense nationale
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Rashid, M.A.		Gouvernement de l'Alberta
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Vlasblom, J.		Deb Swarfega Inc.
West, I.		S.C. Johnson et Fils Ltée
Winn, D.C.		Procter and Gamble Inc.
Bideshi, D.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉCAPANT POUR SOLS RECOUVERTS DE CIRE ET D'ENCAUSTIQUE DE TYPE ÉMULSION AQUEUSE

1. OBJET

1.1 La présente norme détermine les exigences physiques et chimiques et les exigences de rendement relatives à un composé détersif liquide, exempt d'ammoniaque et à usage spécial, destiné à décaper les sols recouverts de cire et d'encaustique de type émulsion aqueuse.

1.2 Pour plus de précisions sur les utilisations prévues, voir le par. 7.2.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

CAN/CGSB-2.34 — Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents

25-GP-1 — Méthodes d'échantillonnage et d'essai des cires et encaustiques.

2.1.2 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Loi et Règlement sur les produits dangereux.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le décapant doit être un liquide limpide et homogène exempt d'ammoniaque et de matière étrangère visible.

3.2 Le produit doit être stable et ne doit pas perdre son efficacité ni se détériorer lorsqu'il est conservé dans un récipient non ouvert pendant un an, à une température normale d'entreposage comprise entre 10 et 40°C.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le décapant doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

4.1 **Efficacité de décapage de l'encaustique** — À l'essai effectué conformément à la méthode 29.1 de la norme 25-GP-1 de l'ONGC, une solution à 5% en volume (1 volume du produit pour 19 volumes d'eau dure synthétique équivalant à 300 mg/L de $CaCO_3$ préparés conformément à la méthode 31.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC) doit décaper complètement une pellicule de l'encaustique étalon (25-GP-1, méthode 50.1, annexe A) au terme de 75

Withdrawn/Retirée

oscillations d'une brosse en soies de porc placée dans l'appareil de lavabilité à mouvement latéral Gardner, dans l'abrasimètre Gardner, modèle AG-8100, ou dans un appareil équivalent (Remarque 1).

4.2 **Caractéristiques de rinçage** — À l'essai effectué conformément à la méthode 31.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, une solution à 2% (2 volumes de produit pour 98 volumes d'eau dure synthétique étalon équivalant à 300 mg/L de $CaCO_3$ préparés conformément à la méthode 31.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC) doit se rincer facilement.

4.3 **Stabilité à basse température** — À l'essai effectué conformément à la méthode 43.1 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, le produit doit être un liquide limpide et homogène après avoir été maintenu à une température de 0°C pendant 24 h, puis ramené à la température ambiante.

4.4 **Stabilité à température élevée** — À l'essai effectué conformément à la méthode 5.2 de la norme 25-GP-1 de l'ONGC, le produit doit être un liquide limpide et homogène après avoir été maintenu à une température de 50°C pendant 24 h, puis ramené à la température ambiante.

4.5 **Effet nuisible sur les revêtements de sol en carreaux de vinyle** — À l'essai effectué conformément à la méthode 44.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, une solution à 10% (1 volume de produit pour 9 volumes d'eau distillée) ne doit pas causer le ramollissement, le gonflement ni le craquelage des revêtements de sol en vinyle.

4.6 **Stabilité dans l'eau dure** — Après avoir ajouté 1 volume de produit échantillon à 3 volumes d'eau dure synthétique étalon (300 mg/L de $CaCO_3$ préparés conformément à la méthode 31.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC) et après un repos de 24 h, le mélange obtenu doit être limpide.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), les usages commerciaux courants de conditionnement, d'emballage et de marquage doivent être admis.

5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux conditions d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque récipient doit porter les indications suivantes:

Nom ou marque de commerce du fabricant

Désignation du produit

Numéro de norme: CAN/CGSB-2.60-92

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant

Date de fabrication

Mode d'emploi complet (par. 7.2).

Le mode d'emploi doit indiquer que le produit doit être dilué suivant un rapport de 1:10 à 1:20 selon la dureté de l'eau et la quantité de cire à décaper. L'étiquette doit également porter une mise en garde en gros caractères précisant que le produit doit être protégé du gel.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.3 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

6.2 **Préparation des échantillons** — La préparation des échantillons au laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

Remarque 1: *Au cours de la préparation de l'encaustique étalon, la résine de térébenthine WG doit être utilisée au lieu de la résine de térébenthine N, qui n'est plus fabriquée.*

Withdrawn/Retirée

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage, si elles diffèrent des usages commerciaux courants (par. 5.1).

7.2 **Utilisations prévues** (Remarque 2) — Le produit conforme à la présente norme est un décapant concentré destiné à décaper les sols recouverts d'une pellicule de cire ou d'encaustique de type émulsion aqueuse. Son utilisation n'est pas recommandée pour les planchers en bois ou pour l'entretien général (c.-à-d. lavage au moyen d'un balai à franges). Le produit peut être utilisé comme un puissant nettoyant pour les endroits où le sol n'a pas été recouvert d'encaustique ou de cire. Le produit doit être dilué comme suit:

7.2.1 ***Pour le décapage de la cire de type émulsion aqueuse et de l'encaustique ordinaire*** — Un volume du produit pour 19 volumes d'eau du robinet.

7.2.2 ***Pour le décapage d'accumulations importantes d'encaustique*** — Un volume de produit pour 9 volumes d'eau du robinet.

7.3 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.3.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

7.3.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.

Withdrawn/Retirée

Remarque 2: *Voir la norme CAN/CGSB-2.34 pour des conseils sur le choix des savons et détergents.*

Withdrawn/Retirée